



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-troisième session

Rome, 9-13 novembre 2020

**Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations
du Comité consultatif de contrôle de la FAO**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford

Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)

Secrétaire du Comité consultatif de contrôle

Courriel: Secretariat-OAC@fao.org ou tél.: +3906 5705 2298

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre par le Secrétariat des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle.
- Il fournit également les informations les plus récentes quant aux avis dispensés par le Comité consultatif, tels qu'inclus à l'*Annexe 2* du document publié sous la cote [FC 180/9](#) (Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2019).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

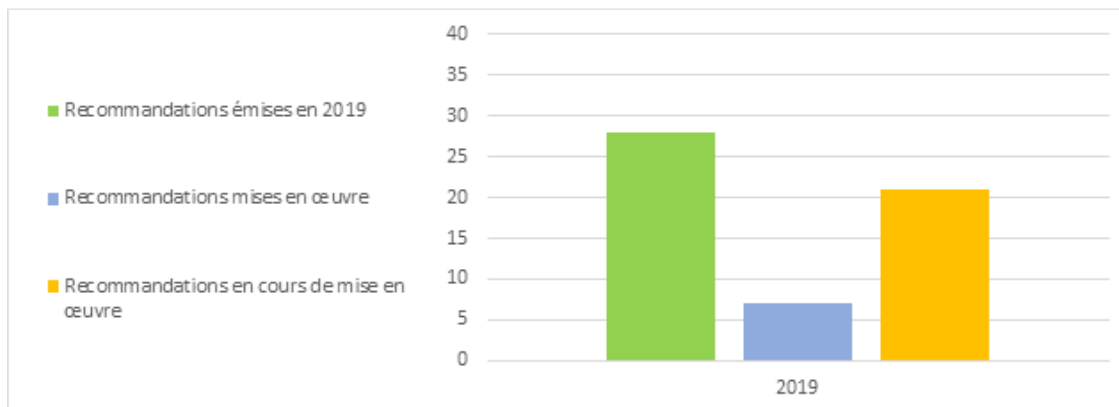
Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle;**
- **s'est félicité de la régularité des progrès accomplis sur la voie du classement de ces recommandations;**
- **a prié instamment le Secrétariat d'achever la mise en œuvre des dernières recommandations encore en suspens.**

1. Dans le rapport annuel du Comité de vérification¹ pour 2019², il était indiqué que toutes les recommandations formulées avant 2019 étaient en cours de mise en œuvre ou avaient été appliquées, ce que le Comité consultatif de contrôle a confirmé. L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de vérification dans son rapport annuel pour 2019 était le suivant:

FC 180/9 (Figure 3): Nombre de recommandations du Comité de vérification (2019)



2. On trouvera aux paragraphes suivants la synthèse de l'état d'avancement – au moment de l'établissement du présent rapport intérimaire – de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle, tel qu'indiqué au *tableau 1* et à la *figure 1*.

3. Étant donné que la cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle se tiendra virtuellement du 18 au 20 novembre 2020, c'est-à-dire après la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier, un certain nombre de recommandations n'avaient pas encore été validées par le Comité consultatif au moment de l'établissement du présent rapport. Les recommandations entrant dans cette catégorie sont indiquées en jaune au *tableau 2* et les recommandations validées par le Comité consultatif seront incluses dans le rapport annuel du Comité pour 2020.

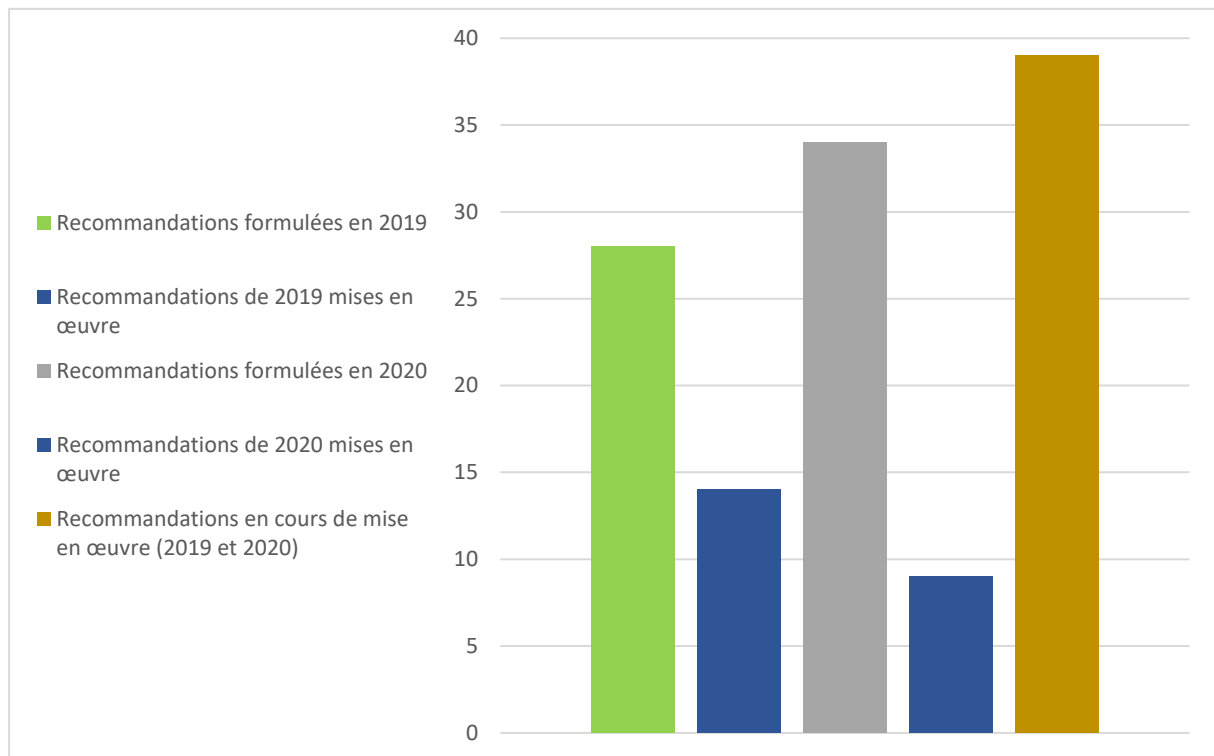
Tableau 1. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle

Année	Recommandations restant à appliquer	Recommandations appliquées	Recommandations en cours de mise en œuvre
2019	22	8 ⁱ⁾	14
2020 (cinquante-quatrième session du Comité de vérification et cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle)	34	9 ⁱⁱ⁾	25
Nombre total de recommandations	56	17	39
ⁱ⁾ En attente de validation par le Comité consultatif de contrôle pour trois d'entre elles.			
ⁱⁱ⁾ En attente de validation par le Comité consultatif de contrôle pour cinq d'entre elles.			

¹ Il est rappelé qu'avant sa cinquante-cinquième session (juillet 2020), le Comité consultatif de contrôle répondait à la dénomination de «Comité de vérification».

² FC 180/9.

Figure 1: Nombre de recommandations du Comité consultatif de contrôle



4. Le *tableau 2* présente le détail des derniers éléments d'information en date quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle.

Tableau 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
MESURES PRISES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE CONTRÔLE					
1.	Secrétariat du Comité consultatif de contrôle	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 18. <u>A jugé opportun</u> d'envisager un examen indépendant de l'autoévaluation du Comité.	Question abordée à sa cinquante-cinquième session (juillet 2020) par le Comité consultatif de contrôle, qui est convenu de l'examiner plus avant à sa cinquante-sixième session (novembre 2020). La mesure 18 est considérée comme classée pour ce qui est du présent rapport et le Comité consultatif en sera de nouveau saisi à sa cinquante-cinquième session, en tant que mesure 1.	Classée
2.	Secrétariat et membres du Comité consultatif de contrôle	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 19. <u>A décidé</u> de proposer au Comité financier que la dénomination du Comité soit modifiée en «Comité consultatif de contrôle de la FAO» pour refléter l'élargissement de son mandat, et son caractère consultatif.	Le Secrétariat a inclus la proposition dans le «Projet d'avis» – Rapport annuel du Comité de vérification pour 2019. À sa cent soixante-quatrième session (juillet 2020), le Conseil a approuvé la proposition de changement de la dénomination du Comité (cf. CL 164/REP, paragraphe 19 k).	Mise en œuvre terminée
3.	Secrétariat et membres du Comité consultatif de contrôle	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 1. <u>A décidé</u> d'examiner la question de l'autoévaluation et de l'évaluation des partenaires extérieurs à sa prochaine session.	Question examinée à la cinquante-quatrième session (février 2020). Proposition appuyée par le Comité financier (juin 2020). Le Comité consultatif procédera à son autoévaluation au titre de 2020 en janvier 2021 et déterminera les modalités d'une évaluation externe.	En cours

³ Les cellules de couleur jaune font apparaître une mise à jour de l'état d'avancement actuel encore à valider par le Comité consultatif de contrôle à sa cinquante-sixième session (18-20 novembre 2020).

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
RÉFORMES ORGANISATIONNELLES ET NOUVELLES INITIATIVES					
4.	OSP	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 3. <u>A dit attendre avec intérêt</u> qu'une analyse préliminaire des résultats escomptés et de l'incidence des réformes soit menée en temps voulu.	Le Comité consultatif demeurera saisi de cette question, qu'il continuera d'examiner à la lumière des rapports de portée institutionnelle de la FAO.	En cours
5.	OSP	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 4. <u>A dit attendre avec intérêt</u> de recevoir des informations récentes quant à la manière dont le nouveau Cadre stratégique serait élaboré dans l'optique des ODD.	Le document intitulé «Grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025» sera communiqué au Comité consultatif pour examen à sa cinquante-sixième session. Les nouveaux éléments intéressant le Cadre stratégique seront communiqués au Comité consultatif le moment venu.	En cours
6.	Économiste en chef	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 5. <u>A pris note avec intérêt</u> de l'Initiative Main dans la main et <u>a demandé</u> de recevoir de plus amples renseignements au sujet des divers aspects du programme, notamment en ce qui concerne la réflexion d'ordre technique qui préside à l'analyse et à l'extraction de données; <u>a appelé l'attention</u> sur la nécessité de protéger cette très grande quantité de données contre les cyberattaques.	Des renseignements complémentaires ont été fournis au Comité consultatif.	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE, DE GESTION DES RISQUES ET DE SURVEILLANCE					
7.	OSP	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 8. <u>A recommandé</u> l'ajout, dans le Journal des risques de l'Organisation, d'un risque strictement lié à l'intégrité financière (prenant en compte les éléments suivants: corruption, fraude, légitimité des objectifs, indépendance des contrôles et gestion des immobilisations).	Le Journal des risques de l'Organisation sera examiné sur une base annuelle. Les nouveaux éléments que le Comité consultatif de contrôle a suggéré d'y inclure seront pris en considération à l'occasion de la prochaine mise à jour du Journal, au cours du premier semestre de 2020.	En cours
8.	OSP	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 13. <u>Est convenu</u> de la nécessité de déterminer quels étaient les risques les plus menaçants pour l'Organisation – au nombre de huit à ce stade – et de les analyser, compte tenu également des conclusions de l'examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies réalisé par le Corps commun d'inspection (CCI), pour inclusion dans le Journal des risques de l'Organisation, et <u>a estimé</u> que l'étape suivante, dans l'optique du modèle de maturité, devrait être la mise en place d'un processus de continuité culturelle face au risque, avec communication systématique, le cas échéant, au niveau hiérarchique supérieur.	La FAO a examiné la version préliminaire du rapport du CCI, notant que les recommandations qui y étaient formulées s'inscrivaient dans le droit fil du modèle de maturité établi par l'équipe spéciale des Nations Unies à laquelle cette tâche avait été confiée. Les modalités du signalement de tout risque potentiel au niveau hiérarchique supérieur seront élaborées en 2020.	En cours
9.	Directeur général adjoint (M. Thomas)	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 15. Dans le domaine de la prévention de la fraude, <u>a suggéré</u> des mesures visant à augmenter le taux de recours aux formations obligatoires parmi les ressources humaines hors fonctionnaires – entre autres, imposer	Pour obtenir que les formations obligatoires soient effectivement suivies, en particulier celle qui porte sur la fraude, les responsables de la formation au Siège et dans les bureaux décentralisés ont désormais accès à des rapports de suivi personnalisés. Pour les ressources humaines hors	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			<p>l'achèvement de la formation au plus tard pendant la première semaine d'emploi et subordonner le renouvellement du contrat et les autorisations de voyage à l'achèvement de la formation obligatoire.</p>	<p>fonctionnaires, la formation obligatoire fait désormais partie des critères évalués au titre de la qualité des prestations.</p> <p>À compter de 2020, ainsi qu'il a été recommandé, et des mesures ayant été prises à ce titre, le taux de suivi de la formation obligatoire imposée aux ressources humaines hors fonctionnaires va augmenter; à cette fin, le système de notification Taleo a été mis à jour, de manière à faire savoir à tous les membres du personnel nouvellement recrutés qu'ils sont tenus de suivre la formation obligatoire au cours de la première semaine d'emploi. Les nouveaux employés se voient également assigner cette formation obligatoire de façon dynamique au moyen de you@fao et il leur est demandé de la mener à bien dans ce délai d'une semaine. Globalement, le taux de suivi de la formation, s'agissant du premier trimestre de 2020, a notablement augmenté, puisque 64 pour cent des ressources humaines hors fonctionnaires avaient achevé la formation (contre 20 pour cent en 2019), tout comme 81 pour cent des membres du personnel (contre 40 pour cent en novembre 2019). Le taux d'achèvement de la formation fait également l'objet d'un suivi et il est enregistré dans le rapport sur la qualité des prestations fournies avant la date limite associée à chaque affectation (tâche exécutée par le superviseur des ressources humaines hors fonctionnaires).</p> <p>Par ailleurs, une cartographie complète des exigences en matière de formation (obligatoire ou recommandée), englobant tous les employés, est</p>	

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
				en cours de constitution. Elle couvre à la fois les exigences spécifiques de l'Organisation (comme la prévention de la fraude, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles) et la formation liée aux fonctions et responsabilités (pour les responsables de budget, par exemple). Elle a pour objet de permettre à la FAO de déterminer quelles formations doit suivre chaque employé, mais aussi l'instauration d'un processus de respect des obligations ou de certification, ainsi qu'un échéancier (au moment de l'entrée en fonctions, par exemple).	
10.	OSP	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 4. <u>Est convenu</u> d'examiner plus avant la gestion globale des risques une fois que le CCI aurait rendu son rapport sur la question.	Le rapport final du CCI a été publié le 20 octobre 2020 et il est actuellement examiné pour que les avis et recommandations qui y sont formulés soient pris en considération dans le plan de travail relatif à la gestion globale des risques.	En cours
11.	OIG	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 5. <u>Est convenu</u> d'examiner à sa prochaine session le rôle du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) s'agissant de la vérification ponctuelle applicable à l'autoévaluation et aux questionnaires de contrôle interne.	À la cinquante-sixième session du Comité consultatif, OIG indiquera au Comité de quelle manière l'équipe de vérification procède pour évaluer la notation associée aux questionnaires de contrôle interne, pour chaque bureau décentralisé.	En cours
12.	OSP	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 6. <u>A suggéré</u> que l'ensemble des résultats des questionnaires de contrôle interne renseignés à l'échelle institutionnelle, dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux, soient colligés et servent de base pour la définition des prochaines étapes pour la FAO, et <u>a recommandé</u> d'adapter les directives	Des enseignements seront tirés de l'expérience acquise en 2020 et utilisés pour adapter les directives et les procédures.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			existantes en fonction des nouveaux enjeux qui devront être pris en compte dans les futurs questionnaires.		
13.	DDG (M. Thomas)	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 6. Dans le domaine de la prévention de la fraude, <u>s'est dit préoccupé</u> de constater que les cas de fraude n'étaient pas systématiquement signalés, et ce à l'échelle du système des Nations Unies; <u>a souligné</u> qu'il était nécessaire de renforcer les moyens alloués à la prévention de la fraude et de se montrer vigilant avec les partenaires; <u>a demandé</u> à examiner, à sa prochaine session, de quelle manière la technologie était mise à profit dans les systèmes de planification des ressources institutionnelles de la FAO afin de prévenir les risques de fraude, ainsi qu'aux fins de la cybersécurité.	6.1) <u>Capacité en matière de prévention de la fraude</u> : La FAO continue à sensibiliser les employés aux principaux concepts et politiques relatifs à la fraude, mais aussi à leur faire mieux comprendre leur rôle et mesurer leurs capacités en matière de gestion des risques de fraude dans le cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes. À ces fins: i) elle veille à ce que les employés suivent deux formations en ligne obligatoires; ii) elle organise des séances d'information ciblées au Siège et dans les bureaux décentralisés au sujet de l'approche institutionnelle de la gestion des risques de fraude et du rôle que jouent à cet égard les contrôles internes et le respect de la déontologie; iii) elle a mis en ligne des modules de formation axés sur les fonctions administratives et opérationnelles et met actuellement en place un mécanisme de suivi correspondant; iv) elle a renforcé les moyens alloués aux membres du réseau d'appui à la prévention de la fraude, en particulier au niveau régional, notamment en leur faisant suivre la formation dispensée aux professionnels de la lutte contre la fraude. 6.2) <u>Devoir de précaution</u> : La FAO continue d'œuvrer au renforcement du respect du principe de précaution vis-à-vis de ses partenaires. Au début de 2020, une nouvelle unité chargée d'appuyer la diligence raisonnable et l'évaluation des risques auprès des acteurs non étatiques a été établie (qui	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
				<p>relève de la Division d'appui aux projets); un cadre institutionnel pour une évaluation des risques associés aux activités qu'il est prévu de mener avec des acteurs non étatiques a été élaboré, qui est en cours d'examen. En outre, les dispositions et mécanismes axés sur la prévention de la fraude ont été renforcés dans les accords de partenariat opérationnel.</p> <p>6.3) <u>Utilisation des technologies:</u></p> <p>i) Systèmes de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation: La FAO continue d'œuvrer au renforcement des contrôles internes en perfectionnant ses capacités de suivi au moyen de l'élaboration de tableaux de bord (par exemple pour les achats ou les voyages); de l'utilisation (ou du développement de l'utilisation) d'outils ciblés (par exemple les appels d'offres lancés par voie électronique et les transferts de fonds électroniques, ou encore les rapprochements bancaires automatiques). La FAO prend également des mesures pour se doter de fonctionnalités et d'outils supplémentaires pour la sélection de fournisseurs, la passation de marchés et la gestion des stocks, qui auront pour effet d'améliorer les processus opérationnels – ceux-ci deviendront ainsi plus efficaces et efficients, et contribueront à atténuer les risques de fraude afférents aux activités en question.</p> <p>ii) Cybersécurité: La Division des services informatiques continue de mettre l'accent sur l'amélioration de la sécurité de manière à ce que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des</p>	

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
				actifs, des produits et des services informatiques de l'Organisation soient préservées comme il convient. Des mesures ont ainsi été prises pour instaurer des méthodes de travail adaptées à la «nouvelle normalité» qui procède de la pandémie de covid-19 (celle-ci ayant par ailleurs rendu nécessaire une refonte complète de l'approche de la protection des ressources), et un plan par étapes fondé sur les risques a été mis au point pour garantir la sécurité informatique, qui s'accompagne de l'établissement de priorités en matière d'amélioration de la sécurité informatique au moyen de systèmes de gestion de la sécurité des informations.	
14.	OSP	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 7. <u>A noté</u> que le Cadre de contrôle interne et la Politique en matière de responsabilités étaient en cours de révision, compte tenu des changements organisationnels récents, <u>s'est félicité</u> de la prise en compte dans cette révision des recommandations formulées dans le rapport du CCI sur la gestion du changement, et <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir ultérieurement un diagramme logique illustrant les responsabilités individuelles en termes de politiques et de gestion des risques.	Les documents révisés sont actuellement examinés par les hauts responsables. Point inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session du Comité consultatif.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
VÉRIFICATION INTERNE ET ENQUÊTES					
15.	CSH	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 2.1. <u>A recommandé</u> d'envisager une délégation de pouvoirs accrue au titre du recrutement du personnel destiné aux unités de contrôle indépendantes, notamment le personnel d'OIG, dans le respect du Statut et du Règlement du personnel et des procédures de gestion des ressources humaines en vigueur.	Depuis décembre 2019, compte tenu de la nature spécifique du Bureau de l'Inspecteur général (OIG), les rapports établis par le Comité de sélection du personnel du cadre organique au sujet de postes vacants au Bureau sont transmis à celui-ci et l'Inspecteur général est invité à proposer au moins deux des candidats figurant sur la liste constituée par le Comité de sélection du personnel du cadre organique, pour examen par le Directeur général. Celui-ci prend en compte la proposition de l'Inspecteur général pour prendre une décision définitive. Si le Directeur général a des réserves au sujet de l'un ou l'autre des candidats proposés par l'Inspecteur général, le Directeur de la Division des ressources humaines en débat avec l'Inspecteur général pour régler le problème.	Mise en œuvre terminée
16.	CSH	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 2.2. <u>A également débattu</u> de la nécessité de déléguer davantage de pouvoirs au titre du recrutement du personnel et des consultants d'OIG, <u>a noté</u> qu'OED disposait d'une plus grande indépendance pour le recrutement des consultants et <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir une mise à jour sur cette question.	Depuis décembre 2019, le recrutement de ressources humaines hors fonctionnaires est délégué aux responsables qui les recrutent, y compris OIG. CSH sera en liaison constante avec le nouvel Inspecteur général pour déterminer si d'autres préoccupations persistent, de manière à y remédier de façon appropriée.	Mise en œuvre terminée
17.	OIG	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 6. <u>A souligné</u> qu'il importait qu'OIG tire parti des techniques modernes de vérification et des outils automatisés afin d'améliorer son efficacité et son efficience, et <u>s'est félicité</u> de l'audit pilote à distance	OIG a réalisé 18 analyses d'audit et mis au point trois questionnaires d'audit qui font partie des outils et des techniques ayant prouvé leur utilité lors de la conduite d'audits à distance. En août 2020, OIG a publié le rapport d'audit sur la	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			réalisé en Algérie, qui est susceptible d'être mis en œuvre à l'identique dans d'autres bureaux, si nécessaire.	Représentation de la FAO en Algérie, le premier jamais réalisé en utilisant uniquement des techniques d'audit à distance. OIG informera le Comité consultatif, à sa cinquante-sixième session, en novembre 2020, du déroulement de cette expérience, des problèmes rencontrés et des enseignements tirés des audits à distance. La question sera examinée par le Comité consultatif à sa cinquante-sixième session.	
18.	OIG	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 7. A recommandé au Bureau de l'Inspecteur général des programmes de formation «juste-à-temps», qui dispensent des conseils pratiques en temps utile aux vérificateurs internes et, plus généralement, au personnel sur des questions émergentes et améliorent leur stratégie de communication en collaboration avec OCC et CIO, y compris sur intranet.	La formation «juste-à-temps» est l'une des options utilisées par OIG. Lorsqu'il assigne des membres du personnel à la réalisation d'un audit spécifique, OIG prend en compte leurs compétences et leur expérience propres. Si OIG doit procéder à un audit pour lequel son personnel ne possède pas les compétences requises, le Bureau peut faire appel à des services extérieurs, au cosourçage et/ou à une formation «juste-à-temps» ciblée. Dans le cas d'audits de bureau décentralisé, les vérificateurs mettent généralement tout de suite en pratique les nouvelles compétences acquises grâce à la formation. Il est prévu de procéder à une refonte de la page intranet d'OIG au troisième trimestre de 2020. La stratégie d'OIG en matière de communications a été publiée en février 2020.	Mise en œuvre terminée
19.	Direction de haut niveau	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 7. A demandé à continuer d'être tenu informé des progrès accomplis s'agissant des procédures à suivre en cas d'allégation de faute visant le chef exécutif de l'Organisation, que ce soit en interne ou	Cette question sera examinée par le Comité financier à sa cent quatre-vingt-troisième session (novembre 2020), ainsi que par le Comité consultatif à sa cinquante-sixième session.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			au moyen de la publication de directives coordonnées à ce sujet à l'échelle du système des Nations Unies.		
		Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	S'agissant des dispositions constitutives d'une procédure et de modalités applicables en cas d'allégation de faute visant le Directeur général, <u>a noté</u> qu'aucune avancée n'avait été enregistrée à l'échelle du système des Nations Unies, et <u>a demandé</u> à continuer d'être tenu informé de l'évolution de cette question.	Cette question sera examinée par le Comité financier à sa cent quatre-vingt-troisième session (novembre 2020), ainsi que par le Comité consultatif à sa cinquante-sixième session.	En cours
20.	DDG (M ^{me} Bechdol)	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 8. <u>S'est dit préoccupé</u> des résultats des récents rapports d'audit, en particulier ceux des cinq rapports d'audit consacré au cycle de projets, et <u>a appelé instamment de ses vœux</u> la mise en œuvre de mesures correctives pour éviter tout risque de compromettre la capacité de l'Organisation d'attirer des ressources financières et de garantir aux donateurs qu'elle agit en toute transparence.	En raison du confinement imposé du fait de la covid-19, les possibilités de suivi des rapports publiés à la fin de 2019 ont été limitées. Certaines des recommandations issues des audits exigent des changements en profondeur, de nature structurelle et systémique. Compte tenu de la complexité de ces changements et de la corrélation des recommandations formulées dans les cinq rapports en question et à l'échelle de l'Organisation, il faudra mettre au point une approche institutionnelle et globale pour y donner la suite voulue, qui nécessitera l'engagement de la direction de haut niveau. L'action menée pour donner suite à ces recommandations se poursuit et les progrès accomplis font l'objet d'un suivi régulier. Certains retards ont été constatés, notamment du fait que l'équipe chargée de la gestion du cycle de projets a dû se concentrer sur la riposte à la covid-19. En conséquence, la majorité des échéances fixées pour	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
				l'achèvement de la mise en œuvre des recommandations en question sera repoussée à 2021.	
21.	OIG	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 9. <u>A noté</u> que les rapports d'audit portant sur les bureaux de pays présentaient un certain nombre de points communs et mettaient en lumière des problèmes similaires et <u>a recommandé</u> qu'OIG rende compte aux hauts responsables, de préférence tous les six mois, des rapports d'audit dont les conclusions sont défavorables, pour qu'il soit possible d'en tirer les enseignements voulus, s'agissant en particulier des rapports d'audit assortis de l'appréciation «non satisfaisant».	OIG approuve pleinement cette recommandation. Le nouvel Inspecteur général présentera cette initiative à la direction de haut niveau.	En cours
22.	OSP	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 10. <u>A examiné</u> , de concert avec OSP, les ressources nécessaires au Bureau de l'Inspecteur général – notamment la part des dépenses d'appui indirectes financées au moyen d'un prélèvement de 7 pour cent au titre des budgets non opérationnels; il <u>a été assuré</u> que des mécanismes étaient en place, qui appuieraient OIG en cas de pénurie de ressources, en particulier pour les enquêtes.	On continuera de rechercher des sources de financement supplémentaires en fonction des besoins, avec le soutien sans réserve du Directeur général. Cette recommandation (mesure 10) est considérée comme classée pour ce qui est du présent rapport et le Comité consultatif en sera de nouveau saisi à sa cinquante-cinquième session, en tant que mesure 9.	Classée
23.	OIG	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 11. <u>A suggéré</u> que l'Inspecteur général par intérim fournisse au nouvel Inspecteur général, une fois celui-ci	L'Inspecteur général par intérim a établi une note détaillée et a tenu un certain nombre de réunions par Skype avec le nouvel Inspecteur général en vue de faciliter la passation de pouvoirs.	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			nommé, une note facilitant la passation de pouvoirs.		
24.	DDG (M. Thomas) / OIG	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 8. <u>S'est dit préoccupé</u> par les conclusions des audits effectués récemment dans des bureaux de pays, qui ont fait état de problèmes systématiques et structurels s'agissant des capacités, et <u>a recommandé</u> , entre autres, qu'il soit procédé à une analyse de l'équilibre optimal entre fonctionnaires et non-fonctionnaires dans les bureaux décentralisés.	OIG mène actuellement un audit de la structure de gouvernance et des capacités des bureaux décentralisés, qui se déroule principalement à distance; il a débuté en octobre et se terminera en décembre 2020.	En cours
25.	OSP	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 9. <u>A accueilli avec satisfaction</u> l'établissement d'un poste permanent d'enquêteur (P-4) et <u>a apprécié</u> l'engagement pris par le Directeur général de faciliter l'octroi de ressources suffisantes en fonction des besoins, tout en notant qu'il faudrait trouver une solution de long terme plus durable au manque de personnel affecté à la fonction d'enquête.	On continuera de rechercher des sources de financement supplémentaires en fonction des besoins, avec le plein engagement du Directeur général.	En cours
26.	OIG	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 10. <u>Est convenu d'envisager</u> , à sa prochaine session, un examen des cadres de référence applicables à la fonction d'enquête à l'échelle du système des Nations Unies.	OIG examine actuellement les documents disponibles au sujet de diverses enquêtes portant sur les cadres de référence qui ont été menées au sein du système des Nations Unies et communiquera une note d'information à ce sujet au Comité consultatif en vue de sa session à venir. Point inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session du Comité consultatif.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES, GESTION FINANCIÈRE ET RAPPORTS COMPTABLES ET FINANCIERS					
27.	Commissaire aux comptes	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 14. <u>A débattu</u> de son rôle consistant à formuler des observations au sujet des états financiers de l'Organisation, conformément à son mandat (article 2.1.a.i) et à la pratique en vigueur dans les autres entités des Nations Unies, <u>est convenu</u> d'examiner les indicateurs relatifs aux meilleures pratiques à cet égard, tels que définis par le CCI, et <u>a exprimé l'intention</u> d'être en contact régulier avec le nouveau Commissaire aux comptes à ce sujet.	Point inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session du Comité consultatif.	En cours
DÉONTOLOGIE					
28.	Déontologue	Cinquante et unième session du Comité de vérification (18-19 février 2019)	Mesure 3. Le Déontologue examinera le dispositif de transparence financière et procédera à une analyse coûts-avantages.	Depuis qu'il a pris ses fonctions en mars 2020, le Déontologue a consulté ses pairs dans le système des Nations Unies pour déterminer quelles étaient les meilleures pratiques actuelles en matière de transparence financière. Les informations recueillies serviront de cadre de référence pour élaborer et proposer des modifications du dispositif actuel. Ces modifications devront être alignées sur une politique révisée en matière de déclaration de situation financière et sur une nouvelle politique relative aux conflits d'intérêts. Il est proposé que tous les changements envisagés soient examinés en 2021, afin de permettre l'examen des activités menées au titre du	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
				<p>programme relatif à la déclaration de situation financière en 2020, du fait que le nouveau Déontologue y aura été associé pour la première fois. Cela permettra de procéder à un examen critique et de tirer des enseignements, qui serviront de base pour déterminer quels changements il convient d'apporter au dispositif.</p> <p>À compter de 2020, le champ d'application du programme relatif à la déclaration de situation financière a été élargi pour inclure certains membres des ressources humaines hors fonctionnaires, comme les consultants dont les responsabilités incluent des activités liées aux achats ou aux contrôles (audit, enquête, évaluation). En outre, le programme s'applique désormais aussi à des postes de responsabilité comme celui de conseiller spécial. Ces modifications sont conformes aux meilleures pratiques en matière de gouvernance institutionnelle.</p>	
29.	Déontologue / Médiateur	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 18 i). <u>A fortement recommandé</u> de mettre au point du matériel de communication à l'intention de l'ensemble du personnel, qui présente les différences entre les fonctions du Déontologue et celles du Médiateur dans les langues officielles de la FAO, et <u>a recommandé</u> d'en faire une priorité pour le nouveau Déontologue.	Mesure 18 i). Le Déontologue et le Médiateur ont engagé un dialogue et ont décidé de publier une communication conjointe.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
30.	Déontologue / Médiateur	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 17. <u>A recommandé</u> que le dispositif de transparence financière soit élargi pour prendre en compte les ressources humaines hors fonctionnaires, compte tenu de leurs fonctions et du degré d'autorité dont ils sont investis.	L'assujettissement des consultants (COF REG) et des conseillers spéciaux aux dispositifs de transparence financière à compter de 2020, si les conditions sont réunies pour ce faire, est prévu dans la Circulaire administrative 2020/04 sur le programme relatif à la déclaration de situation financière et à la déclaration des conflits d'intérêts.	Mise en œuvre terminée
31.	Déontologue	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 12. À la suite de la dissociation des fonctions de médiateur et de déontologue, approuvée dans les Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 (CL 163/3 – décembre 2019), le Comité a de nouveau demandé que soit menée une enquête de satisfaction portant sur le Bureau de la déontologie deux ans après son entrée en fonctions en bonne et due forme (2022).	Une enquête de satisfaction portant sur le Bureau de la déontologie devrait être menée en 2022.	En cours
32.	Déontologue	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 11. <u>A noté</u> qu'il était nécessaire de réexaminer la liste des formations obligatoires et non obligatoires et <u>a recommandé</u> que la formation relative à la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités soit rendue obligatoire.	ODG a rendu cette formation obligatoire le 7 septembre 2020. Un message a été communiqué à cet effet à l'ensemble du personnel le 16 septembre 2020.	Mise en œuvre terminée
33.	Déontologue	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 12. <u>Est convenu</u> de la nécessité pour la FAO de clarifier plus avant la nature des rôles respectifs du Bureau de la déontologie et du Bureau du Médiateur et <u>a demandé</u> à être tenu informé de la mise au point d'une stratégie de communication à cet égard.	Une stratégie de communication est en cours d'élaboration par le Déontologue en coordination avec le Médiateur. Un certain nombre d'articles sont publiés sur intranet, qui explicitent la nature du mandat du Bureau de la déontologie	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			<p><u>A recommandé</u> que le Bureau de la déontologie assume la responsabilité de la gestion de la politique relative aux cadeaux.</p> <p><u>A sollicité</u> une mise à jour de la politique institutionnelle de la FAO en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, afin que le Bureau de la déontologie y soit inclus.</p>	<p>La politique relative aux cadeaux est en cours de révision et une version préliminaire de politique révisée est actuellement examinée par les parties prenantes.</p> <p>Le <i>Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir</i> sera soumis au Comité financier en novembre 2020, pour que celui-ci fixe de nouvelles orientations en la matière.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>
MÉDIATEUR					
34.	Médiateur	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 13. <u>A demandé</u> s'il serait possible de faire exécuter les fonctions du Médiateur conjointement avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et <u>a demandé</u> davantage de renseignements à ce sujet.	La question sera examinée à la cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (novembre 2020).	La mise en œuvre n'a pas débuté.
RESSOURCES HUMAINES					
	CSH	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 9. <u>A demandé</u> que lui soit présentée, à sa prochaine session, une mise à jour sur les mesures restant à mettre en œuvre sur la base des recommandations formulées à l'issue de l'audit du recrutement. Les mesures restant à mettre en œuvre à ce titre sont les suivantes:		

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
35.	CSH	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 9.1. OHR profitera de la mise en service de Taleo pour élaborer des protocoles visant à assurer une communication suffisante et opportune avec tous les candidats.	Mesure 9.1) Les commentaires en retour des bureaux régionaux et des candidats internes et externes au sujet de l'utilisation de Taleo sont encouragés et, avec l'appui du Centre de services communs et la Division des services informatiques, les suggestions formulées sont prises en considération aux fins du perfectionnement continu du système Taleo dans le but d'en rendre son utilisation plus fructueuse. Tous les candidats reçoivent une notification automatique de Taleo lorsqu'un poste vacant a été pourvu ou lorsqu'un avis de vacance de poste est annulé.	Mise en œuvre terminée
36.	CSH	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 9.2. OHR élaborera du matériel de formation sur les lignes directrices relatives aux procédures et aux critères applicables pour établir la liste des candidats avec lesquels mener un entretien.	Mesure 9.2) CSH examine actuellement les procédures de recrutement et de sélection en vue d'en améliorer la transparence et l'efficacité. Il mettra au point un matériel de formation actualisé en fonction des modifications à porter à ces procédures. Il devrait être mis la dernière touche aux supports de formation une fois que les nouvelles directives relatives au recrutement auront été publiées, au premier trimestre de 2021.	En cours
37.	CSH	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 9.3. OHR élargira la portée des vérifications auxquelles procéder au sujet des candidats qu'il est envisagé de recruter, à savoir: a) demander les attestations liées aux emplois occupés précédemment (ou au moins celles qui sont indispensables	Mesure 9.3) CSH a défini des procédures pour garantir que la vérification préalable à l'emploi soit effectuée de manière approfondie, systématique et en temps opportun, en combinant des contrôles menés à divers titres (formation, historique d'emploi, qualité des prestations professionnelles et sécurité).	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			<p>pour répondre aux exigences minimales du poste) afin de vérifier la durée du service, le type de poste occupé et les références du superviseur dans les emplois précédents. Cela s'applique aussi aux contrats octroyés par d'autres organismes des Nations Unies;</p> <p>b) exiger les références des deux derniers superviseurs (ou des deux superviseurs les plus pertinents compte tenu de la durée du contrat) sur la base de l'attestation ou des attestations d'emploi ayant fait l'objet d'une vérification;</p> <p>c) modifier le questionnaire de référence pour demander des renseignements sur le poste, les fonctions et la durée d'emploi du candidat dans chaque organisation;</p> <p>d) travailler en coordination avec l'initiative One HR aux fins de l'élaboration des lignes directrices sur la vérification des références visant d'éventuelles sanctions disciplinaires ou judiciaires, et notamment: i) vérifier les dossiers disciplinaires auprès d'autres organismes des Nations Unies – dans tous les cas; ii) vérifier la base de données du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et d'autres bases de</p>	<p>Par ailleurs, en liaison avec DPI, l'outil automatisé de référence de la FAO a été perfectionné, afin d'en améliorer l'efficacité aux stades de la sélection, du recrutement et de l'entrée en fonctions. L'outil de vérification automatisé Clear Check aidera la FAO à rationaliser les procédures de vérification de références préalablement au recrutement.</p> <p>Achèvement prévu après la publication des nouvelles directives pour le recrutement, au premier trimestre de 2021.</p>	

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			données publiques faisant état des fournisseurs figurant sur la liste noire.		
38.	CSH	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 9.4. Dans les avis de vacance de poste, OHR spécifiera les familles d'emplois susceptibles d'être pourvus par des candidats approuvés dans le cadre d'une procédure de sélection déterminée.	Mesure 9.4) Les avis de vacance concernant des postes du cadre organique ont été mis à jour depuis l'abolition des fichiers de candidats préapprouvés.	Mise en œuvre terminée
39.	CSH	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 9.5. OHR, en collaboration avec les unités qui recrutent, élaborera des listes de candidats pour les postes du cadre organique, par famille d'emplois, et élaborera des conseils quant à la manière de les utiliser pour pourvoir des postes vacants afin de garantir l'alignement entre les profils des candidats et les postes auxquels ils sont nommés.	Mesure 9.5) CSH revoit actuellement la procédure de recrutement. La mise en œuvre intégrale des recommandations sera assurée par le nouveau directeur de CSH, dans le cadre de la révision d'ensemble des politiques et procédures en matière de ressources humaines, à des fins de cohérence et d'harmonisation. L'exécution de ces diverses activités devrait être achevée une fois publiées les nouvelles directives en matière de recrutement, au premier trimestre de 2021.	En cours
40.	CSH	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 11. <u>S'est félicité</u> de l'approche retenue par la FAO pour le recrutement de personnes handicapées et <u>a suggéré</u> de la faire mieux transparaître dans les documents de l'Organisation traitant de la gestion des ressources humaines.	CSH a nommé des personnes référentes et participe aux réunions du Groupe de travail interdépartemental. Processus en cours conformément aux recommandations formulées par le CCI dans son rapport correspondant (JIU/REP/2018/6). Une politique sur l'accessibilité des réunions et conférences pour les personnes handicapées est en cours d'élaboration et les sections pertinentes du Manuel sont en cours de révision. Une évaluation de la conformité des locaux du Siège de l'Organisation à la législation italienne applicable en	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
				<p>matière de sécurité et d'accessibilité des locaux pour les personnes handicapées a été réalisée.</p> <p>Le plan stratégique en matière de ressources humaines tiendra compte de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.</p> <p>La mise en œuvre devrait être terminée en décembre 2020.</p>	
41.	CSH	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 17. <u>A demandé</u> à la Directrice de CSH de présenter le nouveau plan stratégique en matière de ressources humaines, y compris un examen de l'ensemble de la procédure de recrutement, au Comité consultatif de contrôle.	<p>Le Plan d'action stratégique pour les ressources humaines (2020-2021) a été soumis au Comité financier à sa cent quatre-vingt-troisième session, en novembre 2020 (document FC 183/4).</p> <p>En octobre 2020, le Comité consultatif de contrôle a apporté sa contribution à l'avant-projet de plan d'action stratégique pour les ressources humaines.</p>	En cours
42.	DDG(M ^{me} Bechdol)	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 20. <u>A pris note</u> des résultats préliminaires de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel et <u>a recommandé</u> que les résultats définitifs soient rendus publics ou, au moins, publiés sur intranet.	<p>M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe, a été désignée par le Directeur général pour prendre la tête des activités axées sur la communication avec le personnel et visant à remédier aux problèmes recensés.</p> <p>En juillet et en août, 13 sessions de planification d'activités bénéficiant de la présence d'un animateur ont été menées à l'échelle de l'Organisation pour chaque axe de travail institutionnel, à l'intention des bureaux régionaux, des organismes représentant le personnel, des bureaux de liaison et des spécialistes de diverses questions (CSH, Déontologue, LEG, OIG, Médiateur, conseillers du personnel). En septembre, des séances de libre expression d'idées et d'écoute ont été organisées pour chaque axe de travail et chaque bureau régional. L'objectif était de recueillir</p>	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
				<p>des observations auprès du plus grand nombre d'employés possible, dans les limites des contraintes pratiques. L'ensemble des idées et suggestions reçues pour chaque axe de travail seront classées par ordre de priorité et celles qui peuvent être concrétisées seront retenues. Les sessions en question se sont poursuivies jusqu'à la mi-octobre.</p> <p>Les domaines prioritaires du plan d'action institutionnel, tels que recensés au moyen de l'enquête et des réunions susmentionnées sont les suivants: <u>développement professionnel</u>, <u>communication</u>, <u>respect de la déontologie sur le lieu de travail</u> et <u>nouvelles modalités de travail</u>.</p> <p>En septembre, une équipe spéciale institutionnelle composée de 15 employés choisis dans l'ensemble des régions et des bureaux, a vu le jour. Le rôle de cette équipe spéciale est d'examiner les contributions portant sur chacun des axes de travail et en provenance des bureaux régionaux, et de proposer à la direction de haut niveau des mesures de portée institutionnelle propres à remédier aux préoccupations relatives au lieu de travail mises en relief dans l'enquête.</p>	
43.	CSH	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 13. <u>A pris acte</u> de la complexité de l'élaboration d'un nouveau plan d'action stratégique pour les ressources humaines, compte tenu du grand nombre de recommandations et de directives reçues de la part des organes de contrôle interne et externe, ainsi que des organes de gouvernance et du CCI, et <u>a demandé</u> à être	<p>Le Plan d'action stratégique pour les ressources humaines (2020-2021) est soumis au Comité financier à sa cent quatre-vingt-troisième session, en novembre 2020 (document FC 183/4).</p> <p>En octobre 2020, le Comité consultatif de contrôle a apporté sa contribution à l'avant-projet de plan d'action stratégique pour les ressources humaines.</p>	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
			consulté aux diverses étapes de cette élaboration, afin qu'il puisse fournir avis et orientations, sachant que la version préliminaire du plan d'action stratégique devrait être reçue en septembre.	Il l'examinera de nouveau à sa cinquante-sixième session.	
PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL AINSI QUE DE L'EXPLOITATION ET DES ATTEINTES SEXUELLES					
44.	DDG (M. Thomas)	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 19. A demandé à examiner à sa prochaine session une proposition dans laquelle serait expliqué à quelle unité de la FAO il convient de confier la responsabilité des politiques en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir.	<p>En août 2020, le Directeur général a nommé le Directeur général adjoint M. Laurent Thomas Président de l'équipe spéciale interne sur le harcèlement sexuel et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, avec effet immédiat.</p> <p>Le champ d'activité de l'équipe spéciale interne a été étendu pour inclure d'autres formes de manquement sur le lieu de travail, comme le harcèlement, la discrimination et l'abus de pouvoir, qui sont associées aux mêmes filières s'agissant des mécanismes de prévention, de riposte et de signalement.</p> <p>L'équipe spéciale est composée de deux sous-groupes de travail indépendants, l'un sur la prévention et la riposte aux manquements sur le lieu de travail, qui agit en coordination avec CSH, l'autre sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, dont les travaux sont coordonnés par le Bureau de la déontologie.</p> <p>Point inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session du Comité consultatif.</p>	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
FONCTION D'ÉVALUATION					
45.	OED/OIG	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 14. <u>A encouragé</u> OED et OIG à rechercher d'autres possibilités de renforcer leur collaboration – par exemple l'expérimentation de l'attribution conjointe de missions de vérification et d'évaluation, l'alignement de telles missions ou l'amélioration de leur enchaînement, qu'il s'agisse de vérifications et d'évaluations thématiques ou portant sur des bureaux de pays – afin qu'ils puissent agir de façon complémentaire et en synergie.	<p>OED et OIG collaborent aux titres suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) vérification effectuée à l'échelle de l'Organisation, portant sur la Modalité de mise en œuvre des partenariats opérationnels, les programmes de coopération technique et les programmes fondés sur la distribution d'espèces; ii) OED utilise le registre des risques et l'outil d'évaluation d'OIG associés aux programmes de coopération technique; iii) des évaluations sont menées au niveau national (Yémen, Burkina Faso et Maroc); iv) OED a procédé à un examen des interventions immédiates de la FAO, qui a été inclus dans l'audit réalisé par OIG au Yémen. <p>En outre, OED a collaboré avec OIG (activités décentralisées), en partenariat avec l'équipe de la FAO chargée des questions relatives au genre, à l'harmonisation des travaux consacrés à la problématique femmes-hommes.</p> <p>L'évaluation par OED des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes (PC 126/4) et les audits d'OIG sur la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les bureaux décentralisés sont complémentaires les uns des autres.</p>	En cours
46.	OED/OIG	Cinquante-quatrième session du Comité de	Mesure 15. <u>A recommandé</u> que, dans les documents qui seraient adressés au Comité du Programme à l'avenir, la nature et	OED a présenté son <i>Rapport d'évaluation du Programme</i> au titre de 2019 (C 2019/4) au Comité du Programme et à la quarante et unième session	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
		vérification (24-25 février 2020)	l'incidence de la collaboration entre OED et OIG soient explicitement présentées de manière à ce que le Comité du Programme ait une meilleure compréhension des efforts déployés à ce titre.	de la Conférence; à l'occasion de cette présentation, des informations ont été communiquées quant à la collaboration entre OED et OIG.	
47.	OED/OIG	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 16. <u>A débattu</u> avec le Directeur d'OED et l'Inspecteur général par intérim, et <u>a suggéré</u> d'harmoniser la terminologie dans les rapports d'audit et d'évaluation.	OIG et OED travaillent conjointement à la publication d'une liste de termes essentiels en matière de contrôle, accompagnés de leur définition (compte tenu de leur acceptation dans le contexte des rapports d'audit et d'évaluation).	En cours
AXE APPUI LOGISTIQUE ET OPÉRATIONNEL INTERNE					
48.	DDG (M. Thomas)	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 16. <u>A encouragé</u> la direction à déterminer dans quelle mesure l'Organisation pourrait, sur le plan global, bénéficier de l'élargissement à d'autres domaines du champ d'activité du Centre des services communs (CSC) de la FAO.	La direction étudie activement un certain nombre d'options visant à élargir le rôle du Centre des services communs: i) fonctions de transfert des comptes créditeurs et de rapprochement bancaire (CSF – achèvement prévu en 2020); ii) transfert des fonctions d'appui administratif pour les contrats et achats (CSDA); iii) soutien fonctionnel de troisième ligne du progiciel de gestion intégré permettant de saisir les possibilités offertes d'améliorer les processus. La mise à niveau fonctionnelle du progiciel de gestion intégré, prévue en 2020-2021, permettra aux unités de CS, notamment à SSC, de recenser les possibilités de rationalisation et de transfert d'autres fonctions à SSC.	En cours
49.	Comité de la FAO chargé de la planification des ressources	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 8. <u>S'est inquiété</u> de la note «non satisfaisante» et des conclusions du rapport d'audit sur la gestion des dossiers et archives, sachant que la FAO est une	Le Comité chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation a confié la gestion générale des dossiers et archives au Département des services internes en novembre 2019; celui-ci a	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
	à l'échelle de l'Organisation (ERP)		organisation détentrice de connaissances et d'informations, et <u>a déclaré attendre avec intérêt</u> un rapport intérimaire sur les mesures arrêtées pour remédier aux problèmes mis en lumière.	<p>mené des consultations avec LEG, OCC et la Division des services informatiques.</p> <p>En mai 2020, une proposition a été formulée, pour une approche par étapes de l'actualisation des politiques, procédures et outils de la FAO s'agissant de la gestion des dossiers et archives.</p> <p>Au cours de la phase 1, on ferait appel à des consultants experts qui évalueraient la configuration actuelle de la gestion des dossiers et archives à la FAO et prêteraient assistance pour la mise au point d'une proposition de financement de la mise en œuvre de la modernisation complète du système de gestion des dossiers et archives.</p> <p>À la suite de l'approbation de la phase 1 telle que proposée par le Comité chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation, un avis de vacance de poste a été publié en mai 2020 aux fins du recrutement d'un consultant principal pour les dossiers et archives. Le consultant sélectionné a commencé à travailler au début d'octobre 2020. Des contacts avec les services compétents sont en cours, afin que toutes les parties prenantes soient informées et prêtes à faciliter les activités de ce consultant durant la phase 1.</p>	
50.	CSL	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 11. <u>S'est déclaré satisfait</u> de la simplification et de la normalisation qui découleraient du concept de « catalogue » et <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir une mise à jour sur les progrès réalisés dans l'application de ce concept et d'autres mesures.	Un groupe de travail a été constitué où sont représentées diverses parties prenantes et qui a mené plusieurs délibérations dans le but de recenser d'éventuels problèmes à régler. En parallèle, les divisions techniques compétentes œuvrent à la constitution d'une liste d'articles appropriée pour le catalogue en question.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
51.	DDG (M ^{me} Bechdol)	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 18. A <u>recommandé</u> que la question de la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles soit incluse dans le questionnaire «Évaluation du partenaire opérationnel».	Recommandation rejetée par la direction. Le Comité consultatif a <u>validé</u> ce rejet à sa cinquante-cinquième session (juillet 2020) et a <u>demandé</u> que cette recommandation soit classée.	Classée
52.	CSF	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 22. A <u>noté</u> qu'il était prévu d'utiliser davantage le progiciel de gestion intégré pour le contrôle des rapprochements bancaires et que cette utilisation serait associée à divers types de projet, et a <u>demandé</u> à ce que le plan établi en la matière soit communiqué au Comité consultatif de contrôle.	Les rapprochements bancaires automatisés ont été adoptés pour 25 comptes bancaires, principalement dans les bureaux décentralisés de grande taille. Le dispositif a été récemment amélioré pour accroître le pourcentage de transactions susceptibles de faire l'objet d'un rapprochement automatique (jusqu'à 90 pour cent). Le perfectionnement du progiciel de gestion intégré, qui devrait débiter à l'automne 2020, sera l'occasion de mettre en place les rapprochements bancaires automatisés dans d'autres pays, et de l'appliquer à la majorité des transactions réalisées par la FAO.	Mise en œuvre terminée
53.	CSL	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 février 2020)	Mesure 23. A <u>encouragé</u> la Division des finances à revoir sa politique en matière de voyages et à en rationaliser les modalités, en particulier: i) le nombre de membres du personnel requis pour gérer les problèmes liés aux voyages (à l'échelle mondiale); ii) la nécessité de réexaminer/renégocier les tarifs appliqués dans le cadre du Programme d'hôtels à conditions préférentielles, de manière à garantir la compétitivité, l'efficacité et l'efficience du Programme.	Le processus de renégociation des tarifs dans le cadre du Programme d'hôtels à conditions préférentielles (PHP) pour 2021 est en cours, notamment l'établissement de nouveaux critères, ou de critères revus et corrigés, sur la base de considérations liées à la sécurité, la santé et la durabilité. L'appel à propositions de la part d'établissements prêts à participer au PHP, en vue d'une renégociation des tarifs pour l'année à venir, a été lancé récemment. L'ensemble du processus de renégociation et de passation de marchés devrait être achevé à la fin de 2020.	En cours En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
54.	CSL	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	Mesure 15. <u>A pris note</u> des dernières informations en date relatives au réexamen de la politique en matière de voyages et des travaux en cours dans le but de renégocier les tarifs pratiqués dans le cadre du PHP et <u>a recommandé</u> que la FAO engage sans tarder un dialogue au sujet des répercussions de la covid-19 et de la réduction potentielle de la fréquence des voyages et de l'utilisation du PHP.	La redéfinition de la politique en matière de voyages fait partie des principales considérations à prendre en compte pour l'établissement de modalités de travail constituant une «nouvelle normalité». Des discussions sont en cours ou seront engagées dans l'optique plus vaste de l'exécution de son mandat par l'Organisation compte tenu de la conjoncture actuelle.	En cours
INNOVATION NUMÉRIQUE ET CYBERSÉCURITÉ					
55.	Comité chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 13. <u>A examiné</u> les progrès accomplis dans le domaine des politiques de protection et de confidentialité des données, et <u>a souligné</u> la nécessité d'une approche plus globale (Siège, bureaux décentralisés), qui rende possibles la maîtrise par les instances intéressées de l'évaluation de leurs besoins (détermination des données nécessaires et recensement des risques) et le recueil de données sur les ressources humaines à l'échelle mondiale, et <u>a recommandé</u> que les sites décentralisés participent pleinement à cet effort.	Le Comité chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation a prié LEG de conduire la mise au point de la version définitive d'une politique de protection et de confidentialité des données en collaboration avec toutes les parties prenantes. L'avant-projet de principes relatifs à la protection des données personnelles (ci-après dénommés les «principes») a été soumis à l'équipe de direction au début de septembre 2020. Y sont exposées les règles essentielles en matière de protection des données personnelles. Dans un deuxième temps, des mesures de mise en œuvre spécifiques seront requises, qui seront déterminées en consultation avec la direction et les services techniques compétents. Les principes sont inspirés des Principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée formulés par le Comité de haut niveau sur la gestion, avec la	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées par le Comité de vérification / Comité consultatif de contrôle	Décisions / recommandations	Mesures prises ³	État d'avancement de la mise en œuvre
				<p>contribution d'autres entités du système des Nations Unies (GLD, OIM, HCR, PAM). Ils ont été élaborés en collaboration avec les services compétents, qui ont fourni des commentaires en retour durant l'été. La direction a de son côté communiqué des observations préliminaires et requis des éclaircissements au sujet de l'observation faite par LEG – «l'avant-projet de politique, s'il est adopté, aura des incidences techniques et financières. La FAO devra déterminer quel est le degré adéquat de protection des données personnelles, sur un plan technique, de manière à être en mesure d'établir des plans d'investissement et de mise en œuvre» –, en particulier quant à la nature et à la portée des éléments techniques et des investissements à prévoir. La direction aurait besoin de ces informations avant d'être en mesure de publier la politique en question et de s'engager à la mettre en œuvre. Ces diverses questions devraient être examinées à la prochaine réunion du Comité chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation.</p>	
56.	Secrétariat du Comité consultatif de contrôle	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 26. <u>A demandé</u> au Secrétariat de confirmer que des fonds seraient disponibles pour recruter un expert externe indépendant dans le domaine de la cybersécurité.	Le Secrétariat note que le CCI procède actuellement à l'examen des politiques et pratiques en matière de cybersécurité dans les organisations du système des Nations Unies, et suggère donc de ne prendre aucune autre disposition tant que le CCI n'aura pas achevé cet examen.	En cours